

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 JUIN 2019

2019/40 - SUBVENTIONS 2019

Il est proposé au Conseil d'accorder des subventions de fonctionnement aux associations, pour les actions mises en place, conformément à leurs statuts, après instruction des dossiers de demande de subvention des associations par le service Vie associative. Les budgets prévisionnels des associations ont été déposés par elles via le site internet de la Ville et l'extranet de dépôt de demandes de subventions. Ils peuvent être sollicités auprès du Services Vie Associative de la Commune associée.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** la subvention suivante au titre de l'année 2019 reprise dans le tableau ci-dessous.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits repris dans le tableau :

	MISE À DISPOTION DE LOCAUX ET BATIMENTS	AVANTAGE EN NATURE (notamment imprimerie, transport... à la charge de la commune associée de Lomme)	SUBVENTION 2018	Montant Sollicité 2019	SUBVENTION 2019	N° DE SIRET
Chapitre 65- article 6574- fonction 524- opération 2555 : Soutien aux associations sociales- code service : NEN						
Aide et Solidarité pour l'Afrique - ASA	NON	NON	1 265 €	1 265 €	1 265 €	51131046800018

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - **1265,00 €** au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 524 - Opération n° 2555 : soutien aux associations sociales - code service : NEN

ADOPTE A LA MAJORITE,
Contre : Mme ACS - M. HENRI (pouvoir).
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme